

MAI/JUIN 2026

N°51

29, avenue d'Aquitaine - Tél. : 05 45 60 33 19  
mairie@montmoreau.fr — www.montmoreau.fr

En raison des délais de distribution, *Montmoreau infos* est mis en page 4 semaines avant sa distribution. Mais le site *montmoreau.fr*, le panneau numérique, Panneau Pocket et le site Facebook sont actualisés en temps réel.



Tout d'abord, je voudrais remercier les anciens maires qui ont eu la volonté de faire cette commune nouvelle : Jean-Michel Bolvin, Daniel Vinet, Philippe Michelet, Carole Marty, Jean-Paul Laporte, et bien sûr Roland Eluerd, qui avait écrit à tous ces maires.

Après quelques réunions au cinéma et le projet d'étendre la commune aux limites de l'ancienne CDC, plusieurs communes ont décliné l'idée pour différentes raisons (bassin de vie, éloignement) mais ces cinq-là ont travaillé avec leur conseil respectif pour faire de Montmoreau une belle commune où il fait bon vivre avec ses 6 villages et ses hameaux.

Merci à Jean-Michel pour avoir été le premier maire de cette commune nouvelle.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance, je ferai tout pour en être digne. Maintenant que le conseil est formé, nous allons pouvoir travailler et faire avancer les projets que nous avons soumis aux Montmoréliennes et aux Montmoréliens.

Nous répondrons à leurs attentes.

Enfin, j'ai une pensée pour celles et ceux qui n'ont pas été élus et qui auraient mérité de l'être.

Merci à tous.

**Thierry Bruno**  
Maire de Montmoreau

(Discours prononcé au conseil municipal du 21 mars 2026,  
élection du maire et des adjoints)

- Aignes-et-Puypéroux
- Saint-Amant
- Saint-Cybard
- Saint- Eutrope
- Saint-Laurent-de-Belzagot
- Montmoreau

#### Conseil municipal

Les procès-verbaux des conseils sont affichés sur le site de la commune : [montmoreau.fr](http://montmoreau.fr)

#### Carte d'identité - Passeport

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMMUNE : [montmoreau.fr](http://montmoreau.fr)

#### Urbanisme - Voirie

SUR RENDEZ-VOUS :  
06 75 56 30 01  
[urbanisme@montmoreau.fr](mailto:urbanisme@montmoreau.fr)

#### Fourniture d'eau

S'adresser à la SAUR : 05 87 23 10 10 ou à AGUR pour Saint-Amant : 09 69 39 40 00.  
Service dépannage :  
0 800 744 754 ou 05 87 23 10 08

# Prenez date...

● Vendredi 1<sup>er</sup> mai

Saint-Laurent-de-Belzagot, 12 h 30  
**34<sup>E</sup> TRADITIONNEL BRIN D'AILLET**  
Comité d'animation de Saint-Laurent

● Vendredi 1<sup>er</sup> mai

Salle des fêtes de Montmoreau, 14 h  
**THÉ DANSANT**  
Sun Dance

● Dimanche 3 mai

Salle des fêtes de Montmoreau,  
14 h 30 à 19 h 30  
**THÉ DANSANT**

Orchestre Cédric Bergougnieux  
Les Bouchons du Bonheur

● Du jeudi 7 au lundi 11 mai

**JUMELAGE VOYAGE À HOLVING**  
Les Amis d'Holving

● ● ● ● ●

Vendredi 8 mai  
**COMMÉMORATION  
DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

Cérémonies aux Monuments aux Morts  
Saint-Laurent-de-Belzagot, 10 h  
Saint-Amant, 10 h 15  
Saint-Eutrope, 10 h 45  
Saint-Cybard, 11 h  
Aignes-et-Puypéroux, 11 h 30  
Montmoreau, 12 h 15

● Vendredi 8 mai

Salle des fêtes de Montmoreau,  
14 h 30, 20 h 30  
**DOUBLE LOTO**  
Comité d'animation de Saint-Eutrope

● Dimanche 31 mai

Salle des fêtes de Montmoreau, 14 h  
**LOTO**  
Club de l'Amitié

● Samedi 6 juin

Salle des fêtes de Montmoreau,  
de 10 h à 17 h  
**JOURNÉE DU BIEN VIVRE,  
BIEN GRANDIR, BIEN VIEILLIR**  
Le LISAM

● Dimanche 7 juin

Site de l'APEC, à partir de 9 h  
**TRAIL DU MONTMORÉLIEN**  
AJM Athlétisme

● Samedi 13 juin, 20 h 30

dimanche 14 juin, 15 h  
Salle des fêtes « Le Samedi »,  
Saint-Eutrope  
**THÉÂTRE PAR LA TROUPE  
DES JEUNES**  
Comité d'animation de Saint-Eutrope

● Dimanche 14 juin

Salle des fêtes de Saint-Amant,  
à partir de 8 h 30  
**JOURNÉE DÉTENTE**  
Comité d'animation de Saint-Amant

● Dimanche 14 juin

Salle des fêtes de Montmoreau,  
14 h 30 à 19 h 30  
**THÉ DANSANT**  
Orchestre Pascal Terrible  
Les Bouchons du Bonheur

● Vendredi 19 juin

**L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE  
FÊTE LA MUSIQUE**

● Samedi 20 juin

Abbaye de Puypéroux, 20 h 30  
**ATELIER JAZZ - CONCERT  
JAM SESSION**  
RESPIRE JAZZ

● Samedi 20 juin

Halle de la Tude, à partir de 9 h  
**MARCHÉ MATINAL MUSICAL  
BBQ DES COMMERÇANTS**  
Association des commerçants

● Dimanche 21 juin

Parc de la mairie, Salle des fêtes,  
Halle de la Tude  
À partir de 17 h 30  
**FÊTE DE LA MUSIQUE**  
Comité des fêtes de Montmoreau

● Vendredi 26, samedi 27 juin

Salle des fêtes de Montmoreau, 20 h  
**GALA DE DANSE**  
AJM Danse

● Lundi 29 juin

Salle des fêtes de Montmoreau,  
16 h 30 à 19 h 30  
**DON DU SANG**  
Collation offerte aux donateurs  
par l'Amicale des donateurs de  
sang volontaires et bénévoles du  
Montmorélien.

## MONTMOREAU 16190

**vendredi 1er mai 2026**

SALLE DES FÊTES

**14 H 30 THE DANSANT**

ORGANISÉ PAR SUN DANCE

**AVEC LE FABULEUX ORCHESTRE  
PIERRE-FRANÇOIS DUQUEYROIS**



17 H PATISSERIE ET BOISSON

OFFERTES



+ 1  
SURPRISE



**ENTRÉE  
12 €**



**INFO ET RESERVATIONS  
AU 06.14.06.73.78**

EN MAI  
PAS  
CE QU'IL  
TE PLAÎT...



## — Journée — **Bien vivre, bien vieillir**

**Samedi 6 juin**

De 10h00 à 16h30 à la salle des fêtes de Montmoreau

**Entrée libre**



**Matin : Sport adapté**

**Après-midi : Présence de chorales**

Présence de stands à destination des seniors  
(information, prévention, santé, services...)



**Buvette et food truck sur place**

Renseignements au 05-45-23-21-92 / 06-77-98-69-43



## **Marché Matinal Musical de Montmoreau**

**SAMEDI 20 JUIN**

**DE 10H00 à 14H00**

PLACE DE LA TUDE - MONTMOREAU

Pensez à prendre  
vos couverts



**EXPOSITION  
Voitures  
Anciennes**

Organisé par l'Association des Commerçants  
et Artisans de Montmoreau  
**06.22.63.90.18**



## UNE OPPOSITION ENGAGÉE AU SERVICE DE NOTRE COMMUNE

À l'issue des élections municipales, nous remercions les Montmoréliennes et Montmoréliens qui nous ont accordé leur confiance.

Avec 44,1 % des suffrages exprimés, six élus au conseil municipal et deux conseillers communautaires, « Montmoreau Ensemble pour l'Avenir » représentent une part importante des habitants de notre commune. Nous respectons le choix exprimé et prenons pleinement la mesure de notre rôle.

Dans ce mandat, nous serons une opposition attentive, sérieuse et exigeante.

Plusieurs projets structurants engagés ces dernières années sont en cours. Nous serons vigilants à leur poursuite.

Nous pensons notamment à la rénovation de l'aire couverte, équipement essentiel pour nos scolaires et nos associations, soutenu à hauteur de 300 000 € par le Département, contribuant à la sécurisation de nos écoles et à la pérennité de notre collège.

Le développement de la zone économique du Maine Brun et le projet de nouvelle caserne pour nos sapeurs-pompiers constituent également des enjeux importants pour notre territoire.

Nous serons attentifs à la gestion financière de la commune, essentielle pour garantir leur réalisation.

Les élus « Montmoreau Ensemble pour l'Avenir »

### ➔ HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les lampadaires de la commune sont éteints de 22h à 6h toutes les nuits, le week-end compris. La sortie du cinéma est assurée par un éclairage particulier. Piétons, cyclistes..., soyez plus visibles !

### ➔ SI UN LAMPADAIRE NE FONCTIONNE PAS

Sur chaque lampadaire de la commune, il y a une petite plaque avec un numéro. Si un lampadaire fonctionne mal ou s'il ne s'allume pas : 1° relever le numéro de la plaque et 2° téléphoner à la mairie. L'intervention sera plus rapide.

### ➔ RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

Rappel (art. 73 à 85) : les poubelles ou sacs plastiques doivent être déposés sur le trottoir à partir de 20h, la VEILLE du jour de la collecte. Il est interdit de laisser des sacs ou des poubelles dans la rue les autres jours. Les personnes qui doivent s'absenter peuvent déposer leurs sacs dans les containers des ateliers municipaux.

### ➔ INTERDICTION DES FEUX DE PLEIN AIR

Extraits des directives préfectorales (arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2022)

- Aucun feu n'est autorisé du 15 juin au 30 septembre.
- Il est interdit de fumer dans les massifs forestiers.
- Sont strictement interdits toute l'année : brûlage des déchets verts ménagers – brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes, etc.) – lâcher de lanternes célestes – brûlage des pailles soumise à la PAC.
- Sont autorisés sous conditions : brûlage des résidus agricoles – gestion forestière – écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC – brûlage des déchets verts parasités ou malades – feux d'artifices.
- Conditions requises : déclaration et autorisation préalable du maire, respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...)

- Avant tout allumage de feu, consultez le niveau de risque sur le serveur vocal : 05 45 97 61 40.

### ➔ TROTTOIRS ET CITOYENNETÉ

Les services techniques de la commune n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber ou démausser la voie publique. Le travail doit être fait par arrachage, binage ou tout autre procédé à l'exclusion des produits interdits. L'hiver, en cas de neige ou de verglas, l'entretien du trottoir relève déjà des propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Le même geste citoyen leur est désormais demandé pour enlever les herbes, mousses et autres végétations qui poussent devant leur façade et en limite de propriété. Ces déchets verts ne doivent pas être jetés sur la chaussée, les caniveaux ni les avaloirs des eaux pluviales mais compostés ou portés à la déchetterie. MERCI.

### ➔ NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral du 20 avril 1999, les travaux bruyants (dont appareils à moteur thermique) de jardinage et de bricolage sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

### ➔ CROIX ROUGE

Ancienne école de Saint-Laurent-de-Belzagot.  
Distribution alimentaire : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 14 h à 16 h.  
VESTIBOUTIQUE fermée en attente d'un nouveau local.  
Contact : Joël Seguin 06 34 64 74 33

### ➔ VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ?

#### **PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN.**

Le Recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes Français, filles et garçons. Il doit se faire dans les 3 mois qui suivent la date des 16 ans à la mairie avec le livret de famille et la carte d'identité du jeune recensé.

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

### Thierry BRUNO Maire de Montmoreau

1<sup>er</sup> adjoint : Bernard HERBRETEAU

Assainissement - Voirie - Vidéoprotection

2<sup>e</sup> adjointe : Sylvie GUÉRIN

Finances - Informatique

3<sup>e</sup> adjoint : Christophe MICHELET

Urbanisme - Bâtiments communaux - Complexe sportif

ERP - Habitat - Patrimoine - Marchés publics

4<sup>e</sup> adjointe : Isabelle LUCAS

Développement durable - Cadre de vie

Villes et Villages Fleuris - Agriculture

5<sup>e</sup> adjoint : Roland ELUERD

Culture - Communication - Conseil municipal  
des jeunes - Cérémonies - Site internet

6<sup>e</sup> adjointe : Murielle HÉRAUD

Vie associative - Marché - Gestion salles des fêtes - Fêtes

7<sup>e</sup> adjoint : Philippe TERRACHER

Développement - Innovation

8<sup>e</sup> adjointe : Priscilla BOCQUIER

Cimetières

#### **LISTE AVEC VOUS POUR VOUS**

Conseillères et conseillers

Catherine MILLET

Yannick FAGON

Christelle COUTURIER

Ludovic PERRONNAUD

Anne PEREZ

Didier GUÉRIN

Laurence BROUANT

Lucas PHLIPPOTEAU

Natacha BURGAUD

Bernadette OLLIVIER

Christophe CLÉMENT

Christelle BÉTHUNE

#### **Conseil communautaire**

Thierry BRUNO

Sylvie GUÉRIN

Bernard HERBRETEAU

Catherine MILLET

Christophe MICHELET

Isabelle LUCAS

#### **LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR**

Conseillères et conseillers

Jean-Michel BOLVIN

Christine VALEAU LABROUSSE

Hervé LABBÉ

Béatrice PIVETEAU

Jérôme DEBROSSE

Corinne CHARRANNAT

#### **Conseil communautaire**

Jean-Michel BOLVIN

Christine VALEAU LABROUSSE